

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 4 juillet 2024

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Blanchet, M. Monot, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Duprey donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y  
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Dallier  
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet  
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul  
M. Chabani donnant pouvoir à Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Bouamrane, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Taïbi, M. Monany

-----



## Délibération n° 04-05 du 4 juillet 2024

### SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POUR LA CRÉATION DE PLACES DANS LES MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS (MAM)

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2022-04-03 du 30 septembre 2022 concernant la création des places dans les maisons d'assistants maternels (MAM)- Subventions d'investissement aux associations MAM,

Vu la délibération du Conseil départemental du 13 juin 2024 relative à l'approbation du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) 2024-2026,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ATTRIBUE à l'association « La MAM verte » une subvention d'investissement d'un montant de 24 600 euros pour la création d'une maison d'assistants maternels sur la commune de Saint-Denis ;

- ATTRIBUE à l'association « MAM Au jardin des petits » une subvention d'investissement d'un montant de 15 600 euros pour la création d'une maison d'assistants maternels sur la commune d'Épinay-sur-Seine ;

- APPROUVE les conventions ci-annexées à conclure avec les associations « La MAM verte » et « Au jardin des petits » ;





- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer lesdites conventions, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

|                                      |                        |  |   |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Adopté à l'unanimité : ✓             | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0                          | Abstentions : 0                                       |
| Date d'affichage du présent acte, le |                        | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*